

# Technicien of paramédical paramédical



**T**erritoriaux

Cachet du syndicat

Fédération FORCE OUVRIERE des Personnels des Services Publics et des Services de Santé

> 153-155 rue de Rome 75017 PARIS 01 44 01 06 00 - www.foterritoriaux.org





### MODE D'ACCÈS

#### Technicien paramédical

• Par concours externe. (sur titres avec épreuves ouvert par spécialité)

#### MISSIONS

Les techniciens paramédicaux exercent des activités de rééducation ou des activités médico-techniques dans les conditions propres à chaque profession.

Les activités de chaque profession et les actes professionnels sont déterminés, selon leur spécialité de recrutement, par les dispositions du code de la santé publique suivantes :

- pour les pédicures-podologues : art. L. 4322-1, R. 4322-1 et D. 4322-1-1 du code de la santé publique ;
- pour les masseurs kinésithérapeutes : art. L. 4321-1, R. 4321-1 à R. 4321-13 du code de la santé publique ;
- pour les ergothérapeutes : art. L. 4331-1 et R. 4331-1 du code de la santé publique ;
- pour les psychomotriciens : art. L. 4332-1 et R. 4332-1 du code de la santé publique ;
- pour les orthophonistes : art. L. 4341-1 et R. 4341-1 à R. 4341-4 du code de la santé publique ;
- pour les orthoptistes : art. L. 4342-1 et R. 4342-1 à R. 4342-8 du code de la santé publique ;
- pour les diététiciens : art. L. 4371-1 du code de la santé publique;
- pour les techniciens de laboratoire médical : art. L. 4352-1 du code de la santé publique ;

#### FO REVENDIQUE

- Maintien de la bonification d'un an pour les agents classés au 2<sup>ème</sup> échelon du grade lors de leur recrutement
- Création d'un congé de formation professionnelle leur permettant d'acquérir un diplôme requis pour accéder aux concours de catégorie A
- Indices début et fin de grilles :
  - B1 / 1<sup>er</sup> échelon : 440 au lieu de 339 actuellement
  - B3 / dernier échelon : 736 au lieu de 582 actuellement

Ces revendications viennent en complément d'une augmentation immédiate de 18% de la valeur du point d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.



2



#### TRAITEMENT MENSUEL AU 01.01.2020

Valeur du point d'indice : 4,6860 (depuis le 1<sup>er</sup> février 2017)

décret		

Ech	Maxi	Brut	Maj.	Trait. Brut	Indem.Comp.	C.S.G	CNRACL	R.D.S.	TRAIT NET	GRADE
1	2 ans	389	356	1 668,22	14,40	150,79	185,17	8,20	1 338,46	
2	3 ans	418	371	1 738,51	15,01	157,14	192,97	8,54	1 394,86	
3	3 ans	442	389	1 822,85	15,74	164,77	202,34	8,95	1 462,53	TECHNICIEN
4	4 ans	468	409	1 916,57	16,55	173,24	212,74	9,42		PARAMEDICAL
5	4 ans	498	429	2 010,29	17,36	181,71	223,14	9,88	1 612,92	DE CLASSE NORMALE
6	4 ans	543	462	2 164,93	18,69	195,69	240,31	10,64	1 736,99	
7	4 ans	587	495	2 319,57	20,03	209,67	257,47	11,39	1 861,07	
8		638	534	2 502,32	21,61	226,19	277,76	12,29	2 007,69	

Ech	Maxi	Brut	Maj.	Trait. Brut	Indem.Comp.	C.S.G	CNRACL	R.D.S.	TRAIT NET	GRADE
1	1 an	518	445	2 085,27	18,01	188,49	231,46	10,24	1 673,08	
2	2 ans	542	461	2 160,25	18,65	195,26	239,79	10,61	1 733,23	
3	3 ans	574	485	2 272,71	19,62	205,43	252,27	11,16	1 823,47	TECHNICIEN
4	3 ans	607	510	2 389,86	20,64	216,02	265,27	11,74	1 917,46	PARAMEDICAL
5	4 ans	638	534	2 502,32	21,61	226,19	277,76	12,29	2 007,69	DE CLASSE SUPERIEURE
6	4 ans	665	555	2 600,73	22,46	235,08	288,68	12,78	2 086,65	SUPERIEURE
7	4 ans	684	569	2 666,33	23,02	241,01	295,96	13,10	2 139,29	
8		707	587	2 750,68	23,75	248,63	305,33	13,51	2 206,96	



- pour les manipulateurs d'électroradiologie médicale :
- art. L. 4351-1 et R. 4351-1 à R. 4351-6 du code de la santé publique ;
- pour les préparateurs en pharmacie hospitalière :

art. L. 4241-13 du code de la santé publique.

#### ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

#### Avancement au grade...

• de technicien paramédical de classe supérieure.

**Par la voie du choix.** Après inscription sur un tableau d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire, les techniciens paramédicaux de classe normale justifiant d'au moins 2 ans d'ancienneté dans le 4ème échelon de leur grade et au moins 10 ans de services effectifs dans cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

#### FORMATIONS

• D'intégration

Technicien paramédical

- De professionnalisation
- De professionnalisation tout au long de la carrière
- Lorsqu'ils accèdent à un poste à responsabilité





## catégorie B TECHNICIENS PARAMÉDICAUX

